

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

4720 Spray détachant de rouille ICE 250 ml

Date de révision: 06.02.2024

Code du produit: 70587

Page 1 de 13

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

4720 Spray détachant de rouille ICE 250 ml

UFI: X7G9-T6R0-N00Q-98E7

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: Kisling (Deutschland) GmbH
Rue: Salzstraße 15
Lieu: D-74676 Niedernhall
Téléphone: +49 7940 50961 61
E-mail: technical.support@kisling.com
Interlocuteur: Dr. Hans Götz Téléphone: +49 7940 5096 143
E-mail: compliance@kisling.com
Internet: www.kisling.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence: 24h numéro d'appel d'urgence +1 872 5888271 (KAR)
Tox Info Suisse: 145 / +41-44-2 51 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Aérosol 1; H222-H229

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Mention d'avertissement: Danger

Pictogrammes:



Mentions de danger

H222 Aérosol extrêmement inflammable.
H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

2.3. Autres dangers

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

4720 Spray détachant de rouille ICE 250 ml

Date de révision: 06.02.2024

Code du produit: 70587

Page 2 de 13

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
107-98-2	1-méthoxy-2-propanol			1 - < 5 %
	203-539-1	603-064-00-3	01-2119457435-35	
	Flam. Liq. 3, STOT SE 3; H226 H336			
123-54-6	2,4-pentanedione			1 - < 5 %
	204-634-0	606-029-00-0	01-2119458968-15	
	Flam. Liq. 3, Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, Acute Tox. 4; H226 H331 H311 H302			
119-36-8	salicylate de méthyle			0.1 - < 1 %
	204-317-7	607-749-00-8	01-2119515671-44	
	Repr. 2, Acute Tox. 4, Eye Dam. 1, Skin Sens. 1B, Aquatic Chronic 3; H361d H302 H318 H317 H412			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
107-98-2	203-539-1	1-méthoxy-2-propanol	1 - < 5 %
	dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 4277 mg/kg		
123-54-6	204-634-0	2,4-pentanedione	1 - < 5 %
	par inhalation: CL50 = 3 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 0.5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = 790 mg/kg; par voie orale: DL50 = 760 mg/kg		
119-36-8	204-317-7	salicylate de méthyle	0.1 - < 1 %
	par voie orale: ATE 890 mg/kg		

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
Premiers secours: veillez à votre autoprotection! Diriger les personnes concernées hors de la zone de danger.
Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.
Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés.

Après inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. En cas d'inhalation de brume de vaporisation, consulter un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Allonger la victime au calme, la couvrir et la maintenir au chaud. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux

Protéger l'oeil non blessé. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Après ingestion

Demander immédiatement un avis médical. NE PAS faire vomir. Rincer la bouche abondamment à l'eau. En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

4720 Spray détachant de rouille ICE 250 ml

Date de révision: 06.02.2024

Code du produit: 70587

Page 3 de 13

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Dioxyde de carbone (CO₂), Extincteur à sec,, mousse résistante à l'alcool, Eau en aérosol.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Dioxyde de carbone (CO₂) Monoxyde de carbone Oxydes de soufre

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuel

Information supplémentaire

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la répandre dans les canalisations. Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales

Eloigner toute source d'ignition.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Autres informations

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie. Bien nettoyer les surfaces contaminées.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans l'espace libre des systèmes fermés. Attention! Le transport s'effectue généralement à des températures supérieures au point d'éclair.

Préventions des incendies et explosion

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Ne pas inspirer les gaz/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

4720 Spray détachant de rouille ICE 250 ml

Date de révision: 06.02.2024

Code du produit: 70587

Page 4 de 13

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Matériau, riche en oxygène, Comburant. Substances dangereuses pyrophores ou auto-échauffantes.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.
température de stockage: 5°C - 25°C Conserver à l'écart de la chaleur.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition (VME/VLE; Suva, 1903.f)

N° CAS	Substance	ppm	mg/m ³	fib/ml	Catégorie	Origine
107-98-2	1-Méthoxypropan-2-ol (PGME)	100	360		VME 8 h	
		200	720		VLE courte durée	
123-54-6	Acétylacétone	20	83		VME 8 h	
		40	166		VLE courte durée	
64-17-5	Ethanol	500	960		VME 8 h	
		1000	1920		VLE courte durée	
75-28-5	iso-Butane	800	1900		VME 8 h	
		3200	7600		VLE courte durée	
106-97-8	n-Butane	800	1900		VME 8 h	
		3200	7600		VLE courte durée	
74-98-6	Propane	1000	1800		VME 8 h	
		4000	7200		VLE courte durée	

Valeurs biologiques tolérables (VBT; Suva, 1903.f)

N° CAS	Substance	Paramètres	Valeur limite	Substrat	Prélèvement
107-98-2	1-Méthoxypropan-2-ol	1-Méthoxypropanol-2	20 mg/l	U	b

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

4720 Spray détachant de rouille ICE 250 ml

Date de révision: 06.02.2024

Code du produit: 70587

Page 5 de 13

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Substance			
DNEL type		Voie d'exposition	Effet	Valeur
64-17-5	éthanol			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systemique	950 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systemique	343 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systemique	114 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systemique	206 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systemique	87 mg/kg p.c./jour
107-98-2	1-méthoxy-2-propanol			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systemique	369 mg/m ³
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	systemique	553,5 mg/m ³
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	local	553,5 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systemique	183 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systemique	43,9 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systemique	78 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systemique	33 mg/kg p.c./jour
123-54-6	2,4-pentanedione			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systemique	84 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systemique	12 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systemique	7 mg/kg p.c./jour
119-36-8	salicylate de méthyle			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systemique	9.87 mg/m ³
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	systemique	285 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systemique	2.8 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systemique	1.74 mg/m ³
Consommateur DNEL, aigu		par inhalation	systemique	213 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systemique	1 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systemique	0.5 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, aigu		par voie orale	systemique	5 mg/kg p.c./jour

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

4720 Spray détachant de rouille ICE 250 ml

Date de révision: 06.02.2024

Code du produit: 70587

Page 6 de 13

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Substance		Valeur
Milieu environnemental			
64-17-5	éthanol		
Eau douce			0,96 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)			2,75 mg/l
Eau de mer			0,79 mg/l
Sédiment d'eau douce			3,6 mg/kg
Sédiment marin			2,9 mg/kg
Intoxication secondaire			380 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées			580 mg/l
Sol			0,63 mg/kg
107-98-2	1-méthoxy-2-propanol		
Eau douce			10 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)			100 mg/l
Eau de mer			1 mg/l
Sédiment d'eau douce			52,3 mg/kg
Sédiment marin			5,2 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées			100 mg/l
Sol			4,59 mg/kg
123-54-6	2,4-pentanedione		
Eau douce			0,2 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)			0,26 mg/l
Eau de mer			0,02 mg/l
Sédiment d'eau douce			1,909 mg/kg
Sédiment marin			0,191 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées			1,32 mg/l
Sol			0,193 mg/kg
119-36-8	salicylate de méthyle		
Eau douce			0.0016 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)			0.016 mg/l
Eau de mer			0.00016 mg/l
Sédiment d'eau douce			0.041 mg/kg
Sédiment marin			0.004 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées			140 mg/l
Sol			0.007 mg/kg

Conseils supplémentaires

RUBRIQUE 16: Autres informations

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

4720 Spray détachant de rouille ICE 250 ml

Date de révision: 06.02.2024

Code du produit: 70587

Page 7 de 13

Protection des mains

NBR (Caoutchouc nitrile).
Épaisseur du matériau des gants >0,4 mm; >480 min

Neoprene
Épaisseur du matériau des gants >0,4 mm; >480 min

EN ISO 374

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Aérosol	
Couleur:	jaune	
Odeur:	caractéristique	
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:		-42 °C
Limite inférieure d'explosivité:	1,4 vol. %	
Limite supérieure d'explosivité:	15 vol. %	
Point d'éclair:		-104 °C
Température d'auto-inflammation:		365 °C
pH-Valeur (à 20 °C):		5,0-7,0
Densité (à 24 °C):		0,75 g/cm ³

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune donnée disponible

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement.

10.4. Conditions à éviter

Conserver à l'écart de la chaleur. Flamme

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter: Acide fort. Agents oxydants. bases fortes

10.6. Produits de décomposition dangereux

Dioxyde de carbone (CO₂). Monoxyde de carbone Oxydes de soufre

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Aucune donnée disponible

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

4720 Spray détachant de rouille ICE 250 ml

Date de révision: 06.02.2024

Code du produit: 70587

Page 8 de 13

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETAmél calculé

ATE (orale) 0.0000 mg/kg; ATE (cutanée) 0.0000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) 0.0000 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) 0.0000 mg/l

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
107-98-2	1-méthoxy-2-propanol				
	orale	DL50 4277 mg/kg	Rat	Study report (1985)	EU Method B.1
	cutanée	DL50 > 2000 mg/kg	Rat	Study report (1985)	EU Method B.3
123-54-6	2,4-pentanedione				
	orale	DL50 760 mg/kg	Rat	Drug and Chemical Toxicology, 9, 133-146	other: as stated in report
	cutanée	DL50 790 mg/kg	Lapin	Drug and Chemical Toxicology, 9, 133-146	other: as reported in test report
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 3 mg/l			
	inhalation poussières/brouillard	ATE 0.5 mg/l			
119-36-8	salicylate de méthyle				
	orale	ATE 890 mg/kg			

Irritation et corrosivité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Aucune donnée disponible

Information supplémentaire référentes à des preuves

Aucune donnée disponible

Expériences tirées de la pratique

Aucune donnée disponible

11.2. Informations sur les autres dangers

Autres informations

Aucune donnée disponible

Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

4720 Spray détachant de rouille ICE 250 ml

Date de révision: 06.02.2024

Code du produit: 70587

Page 9 de 13

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
107-98-2	1-méthoxy-2-propanol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 > 4600 - < 10000 mg/l	96 h	Leuciscus idus	Study report (1989)	other: DIN 38 412, part L15
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r > 1000 mg/l	96 h	Pseudokirchneriella subcapitata	Study report (1986)	OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 21100 - 25900 mg/l	48 h	Daphnia magna	Study report (1981)	other: Environmental Sciences Research T
123-54-6	2,4-pentanedione					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 104 mg/l	96 h	Pimephales promelas	Center of Lake Superior Environmental St	OECD Guideline 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 83,22 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	Study report (2010)	OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 25,9 mg/l	48 h	Daphnia magna	Environ. Toxicol. Chem. 5, 393-398. (198	other: ASTM Standard D4229-84 of 1984
	Toxicité pour les poissons	NOEC 10 mg/l	34 d	Pimephales promelas	Study report (2012)	OECD Guideline 210
	Toxicité pour les crustacés	NOEC 18 mg/l	21 d	Daphnia magna	Study report (2012)	OECD Guideline 211
	Toxicité bactérielle aiguë	(CE50 107,6 mg/l)	3 h	activated sludge of a predominantly domestic sewage	Study report (2010)	OECD Guideline 209
119-36-8	salicylate de méthyle					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 19.8 mg/l	96 h	Pimephales promelas	Publication (1985)	OECD Guideline 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 27 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus	Study report (2010)	OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 870 mg/l	48 h	Daphnia magna	Chemosphere 59 255-261 (2005)	OECD Guideline 202

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
107-98-2	1-méthoxy-2-propanol	< 1
123-54-6	2,4-pentanedione	0,68
119-36-8	salicylate de méthyle	2.55

FBC

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
123-54-6	2,4-pentanedione	3,16		Calculation (2000)

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

4720 Spray détachant de rouille ICE 250 ml

Date de révision: 06.02.2024

Code du produit: 70587

Page 10 de 13

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Aucune donnée disponible

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Éliminer en observant les réglementations administratives.

Code d'élimination des déchets - Produit (RS 814.610.1, OMoD)

160504 Déchets non décrits ailleurs dans la liste; Gaz en récipients à pression et produits chimiques usagés; Gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses; déchet spécial

Code d'élimination des déchets - Résidus (RS 814.610.1, OMoD)

160504 Déchets non décrits ailleurs dans la liste; Gaz en récipients à pression et produits chimiques usagés; Gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses; déchet spécial

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés (RS 814.610.1, OMoD)

150110 Déchets d'emballages, absorbants, chiffons d'essuyage, matériaux filtrants et vêtements de protection (non spécifiés ailleurs); Déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages collectés séparément dans les communes); Emballages contenant des résidus de substances ou de déchets spéciaux possédant des propriétés particulièrement dangereuses ou qui sont contaminés par de telles substances ou déchets spéciaux; déchet spécial

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro UN 1950

d'identification:

14.2. Désignation officielle de AÉROSOLS

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le 2

transport:

14.4. Groupe d'emballage: -

Étiquettes: 2.1



Code de classement: 5F

Dispositions spéciales: 190 327 344 625

Quantité limitée (LQ): 1 L

Quantité exceptée: E0

Catégorie de transport: 2

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

4720 Spray détachant de rouille ICE 250 ml

Date de révision: 06.02.2024

Code du produit: 70587

Page 11 de 13

Code de restriction concernant les tunnels:

D

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

UN 1950

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

AÉROSOLS

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

2

14.4. Groupe d'emballage:

-

Étiquettes:

2.1



Code de classement:

5F

Dispositions spéciales:

190 327 344 625

Quantité limitée (LQ):

1 L

Quantité exceptée:

E0

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

UN 1950

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

AEROSOLS

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

2.1

14.4. Groupe d'emballage:

-

Étiquettes:

2.1



Dispositions spéciales:

63, 190, 277, 327, 344, 959

Quantité limitée (LQ):

1000 mL

Quantité exceptée:

E0

EmS:

F-D, S-U

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

UN 1950

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

AEROSOLS

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

2.1

14.4. Groupe d'emballage:

-

Étiquettes:

2.1



Dispositions spéciales:

A145 A167 A802

Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):

30 kg G

Passenger LQ:

Y203

Quantité exceptée:

E0

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):

203

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

4720 Spray détachant de rouille ICE 250 ml

Date de révision: 06.02.2024

Code du produit: 70587

Page 12 de 13

IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 75 kg
IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 203
IATA-Quantité maximale (cargo): 150 kg

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 29, Inscription 40, Inscription 75

2010/75/UE (COV): 92,842 % (696,314 g/l)

Législation nationale

Teneur en COV (OCOV): 92,842 %

N° du tarif (OCOV): 3403.1900

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes

Flam. Gas: Gaz inflammables

Aerosol: Aérosols

Flam. Liq: Liquide inflammable

Acute Tox: Toxicité aiguë

Eye Dam: Lésions oculaires graves

Skin Sens: Sensibilisation cutanée

Repr: Toxicité pour la reproduction

STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Aquatic Chronic: Danger chronique pour le milieu aquatique

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Aerosol 1; H222-H229	Sur la base des données de contrôle

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H222 Aérosol extrêmement inflammable.
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H311 Toxique par contact cutané.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H331 Toxique par inhalation.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H361d Susceptible de nuire au fœtus.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

4720 Spray détachant de rouille ICE 250 ml

Date de révision: 06.02.2024

Code du produit: 70587

Page 13 de 13

Utilisations identifiées

N°	Court titre	LCS	SU	PC	PROC	ERC	AC	TF	Spécification
1	Agent lubrifiant	PW, C	-	24	11	-	-	7, 80	

LCS: Étapes du cycle de vie

SU: Secteurs d'utilisation

PC: Catégories de produits

PROC: Catégories de processus

ERC: Catégories de rejet dans l'environnement

AC: Catégories d'articles

TF: Fonctions techniques

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)